

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 27 février 2023

Délibération N° 27/02/2023 02

DÉLIBÉRATION CADRE

PLAN DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA VILLE DE SAINT-LAURENT-BLANGY

=====

L'an deux mille vingt-trois, le 27 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 17 février 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE
M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration M. Christophe LOURME
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK
Mme Corinne MERCIER qui a donné procuration à Mme Nathalie CARTIGNY
M. Jean-Christophe CAMBIER qui a donné procuration à Mme Karine GOUBE
Mme Maggy JANSOONE
M. Lucas CHASSAGNE

Était absent :

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« L'action en faveur du climat et de l'environnement s'inscrit nécessairement dans un mouvement à la fois planétaire et de proximité, qui doit mobiliser massivement les institutions publiques et privées ainsi que les citoyens.

Passé le constat des premiers effets du dérèglement climatique avec son corollaire de catastrophes naturelles et de ses conséquences pour l'humanité, la faune et la flore, il est temps de changer de paradigme et d'engager une transformation profonde de nos modes de vie.

Nous sommes tous concernés et confrontés à ce défi du siècle conformément à la formule du « *Penser global, agir local* » empruntée à l'environnement à Stockholm en 1972.

À son échelle, la Ville de Saint-Laurent-Blangy entend donc pleinement s'engager face à l'urgence climatique.

La ville s'y implique déjà depuis plusieurs années en renouvelant son parc d'éclairage public, en isolant mieux plusieurs de ses bâtiments communaux, en s'engageant dans l'usage de véhicules électriques, en mettant en pratique la gestion différenciée de ses espaces naturels ou encore dans la mise en valeur de son patrimoine arboré.

Plus récemment, dans le contexte d'inflation et de crise énergétique, le conseil municipal s'est réuni en séminaire le 1^{er} octobre 2022 en vue d'élaborer une réponse à la problématique de la sobriété énergétique et des usages pour réduire la consommation d'énergie et amoindrir les surcoûts.

Dans la foulée, un atelier pédagogique a été organisé le 19 octobre 2022 pour familiariser les élus et les acteurs associatifs, culturels et sportifs locaux sur les efforts à produire, notamment individuellement, pour correspondre à la trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050, conformément au traité international de l'Accord de Paris sur le climat de 2015.

Enfin, le 21 novembre 2022, le conseil municipal s'est prononcé à une très large majorité en faveur du scénario n°2 de l'ADEME, intitulé « Coopération territoriale » et qui propose toute une série d'actions s'inscrivant dans la dynamique et la trajectoire de la neutralité carbone d'ici 2050.

Alors que la CUA compte adopter son 4^{ème} Plan Climat Air Energie Territorial pour la période 2023-2028, la Ville de Saint-Laurent-Blangy souhaite plus que jamais prendre toute sa part dans l'atteinte des ambitions affichées et des objectifs fixés.

Elle a d'ailleurs délibéré favorablement en sa faveur lors de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2022.

À travers les politiques publiques qu'elle mène sur son territoire comme à travers sa propre activité municipale, la Ville de Saint-Laurent-Blangy vise la neutralité carbone d'ici 2050.

Cette délibération cadre préfigure les principales orientations du Plan de transition écologique de la ville de Saint-Laurent-Blangy pour y parvenir :

Elle a pour vocation d'engager la ville :

-Dans la déclinaison du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté Urbaine d'Arras et de contribuer à sa réussite ;

-Dans une trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050, telle que défini par le scénario 2 de l'ADEME ;

-Dans la déclinaison de son contenu de manière volontariste, en termes d'initiatives, de préconisations et de politiques publiques ;

-Dans le suivi des projets et l'évaluation annuelle des politiques mises en œuvre ;

-Dans le partage régulier d'informations, la communication sur les enjeux liés à la transition écologique et des échanges avec différents espaces de participation citoyenne pour susciter l'intérêt et la mobilisation du plus grand nombre.

Elle sera suivie de plusieurs volets d'intervention publiques identifiés et constituant le Plan de transition écologique de la ville de Saint-Laurent-Blangy, « *ville durable et désirable* » :

- Le volet visant à faire évoluer nos usages au service de la sobriété énergétique ;

- Le volet urbanisme et transition des bâtiments pour les logements, les équipements publics et les locaux tertiaires et industriels ;

- Le volet transition alimentaire ;

- Le volet transition de la mobilité du quotidien ;
- Le volet consacré à notre engagement pour la nature et la biodiversité ;
- Le volet gouvernance ;
- Le volet économie et modes de consommation et de production.

Ces volets, non exhaustifs, s'articuleront de manière transversale autour de nos valeurs cardinales :

- L'équité, les solidarités et la résilience ;
- La sobriété dans nos usages ;
- L'économie du partage ;
- La qualité de vie ;
- L'économie circulaire ;
- La coopération collective (concertation, pédagogie et éducation) ;
- L'exemplarité de l'administration.

La mise en œuvre opérationnelle de ces volets d'intervention publiques constitue la véritable feuille de route de la ville en faveur de la transition écologique, dans le cadre de ses compétences et tout en concourant à la réalisation des objectifs communautaire du PCAET.

Selon les cas, il s'agira de transposer ou d'adapter les actions nationales et/ou communautaires, de les accompagner, de les amplifier voire de les initier.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la présente délibération cadre portant le Plan de Transition écologique de la ville de Saint-Laurent-Blangy. »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le
et de la publication le 28 février 2023
Extrait certifié conforme à l'original
Nicolas DESFACHELLE
Maire,**

